

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 233

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 13

À la deuxième phrase de l'alinéa 16, substituer au mot :

« par »

les mots :

« pour chaque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.